

[Texte]

today and I am not absolutely . . . the calls were about 50:50. Some were saying no, we do not need a federally funded system, etc.

A lot of people I do not think grasp the very, very major changes that have taken place in family life, two parents working and the high costs of raising children and so on. I wondered if you had any suggestions for us on how we could help to get this message across; any particular ideas.

Mr. MacDonald: You did mention you were on a talk-line show today. I suppose that sort of thing, getting it out in the media and making sure the public realize that changes have taken place . . . I think most people who are working today realize that changes have drastically happened in the last number of years where two people are working. I think the point they should realize is that it is a very important stage in the child's development at an early age in day care, and I think that is why we are advocating that funding should be for those children.

• 1600

The Chairman: Thank you. Mr. Belsher.

Mr. Belsher: Thank you. In your number one recommendation on page 14, you refer to a one year leave of absence at no loss of pay. What are you actually saying there? Is it an unpaid leave of absence such that you come back in at the same pay scale as you left the job at? Are you advocating here a paid leave of absence?

Mr. MacDonald: We are advocating a paid leave of absence.

Mr. Belsher: A paid leave of absence.

Mr. MacDonald: Yes. Which page are you on?

Mr. Belsher: Page 14, your recommendation (a).

Ms Kelly: The one-year leave of absence at no loss of pay . . . I hope I am correct. Right now I believe it is seven months maternity leave. We are entitled to seven months: three months with maternity leave benefits from UI and then four months without. A lot of places have brought in the maternity sub-leave package, or the sub-plan, where they top off what you lose in your pay. But I think right here, the basic thing would be . . . at no loss of pay, I think it should be benefits where you come back at the same place where you left off, where you do not lose your vacation or seniority.

Mr. Belsher: There is no loss of benefits.

Ms Kelly: Yes.

[Traduction]

une émission de ligne ouverte aujourd'hui et je ne suis pas tout à fait convaincue . . . l'opinion semblait être partagée. Certaines personnes disaient que nous n'avions pas besoin d'un système financé par le gouvernement fédéral.

Je crois que bon nombre de personnes ne sont pas vraiment conscientes des changements très importants qui se sont produits dans la famille; aujourd'hui, les deux parents travaillent, il coûte très cher d'élever des enfants, et il y a bien d'autres problèmes. Avez-vous des suggestions à nous faire quant à la façon de sensibiliser le public à cet égard? Avez-vous des suggestions?

M. MacDonald: Vous avez dit que vous avez participé à une émission de ligne ouverte aujourd'hui. Je suppose que ce type de chose—utiliser les media pour s'assurer que le public sache que d'importants changements se sont produits . . . Je crois que la plupart des personnes qui travaillent aujourd'hui sont conscientes du fait que la situation a changé de façon radicale au cours des dernières années pour les familles où les deux conjoints travaillent. Il faudrait qu'elles comprennent également que les premières années de la vie d'un enfant représentent une étape importante de son développement, et c'est pourquoi nous voulons que l'on affecte des ressources financières à la garde d'enfants.

La présidente: Merci. Monsieur Belsher.

M. Belsher: Merci. Dans votre première recommandation à la page 14, vous parlez d'un congé d'un an, sans perte de rémunération. Qu'essayez-vous de dire au juste? S'agit-il d'un congé sans solde d'un an qui vous permet à votre retour de recevoir le même salaire qu'à votre départ? Proposez-vous plutôt un congé payé?

M. MacDonald: Nous proposons un congé payé.

M. Belsher: Un congé payé.

M. MacDonald: C'est exact. À quelle page avez-vous lu cette recommandation?

M. Belsher: Il s'agit de la recommandation (a) à la page 14.

Mme Kelly: Il s'agit d'un congé d'un an sans aucune perte de salaire . . . J'espère que je ne me trompe pas. Actuellement, je crois que l'on offre un congé de maternité de 7 mois. Nous avons droit à 7 mois: 3 mois pendant lesquels nous recevons des prestations de congé de maternité dans le cadre du régime d'assurance-chômage et 4 mois pendant lesquels nous ne recevons pas ces prestations. Dans bon nombre d'endroits, il existe maintenant un sous-régime de congé de maternité dans le cadre duquel ou vous fournit la différence entre votre salaire et le montant des prestations. Cependant, je crois que dans cette recommandation, il s'agit bien de préciser . . . aucune perte de salaire; ainsi, lorsque vous retournez au travail, vous avez les mêmes prestations qu'avant votre départ, vous n'avez pas perdu vos congés annuels ni votre ancienneté.

M. Belsher: Il s'agit donc d'un congé sans perte d'avantages.

Mme Kelly: Oui.